



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :

Anaïs DENIS

Service urbanisme et démarche des territoires

Unité urbanisme et planification

Chargée d'études en urbanisme

Tél. : 02.47.70.81.32

Courriel : anaïs.denis@indre-et-loire.gouv.fr

Tours, le **15 AVR. 2025**

Le préfet d'Indre-et-Loire

à

Monsieur le Président de la Communauté
de communes Chinon Vienne et Loire
32 rue Marcel Vignaud
37420 AVOINE

Objet : Élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal de Chinon Vienne et Loire - Avis de l'État sur le projet arrêté

PJ : Avis détaillé des services de l'État

Dans sa séance du 21 janvier 2025, la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire a arrêté le projet de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

Le dossier a été reçu le 19 mars 2025 à la préfecture d'Indre-et-Loire.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, les personnes publiques associées sont consultées sur ce projet et peuvent émettre un avis.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous faire part de l'avis des services de l'État sur ce document.

Au vu de ces éléments, j'émet un **avis favorable** au projet de Règlement Local de Publicité intercommunal arrêté. Certaines recommandations sont précisées dans l'avis détaillé ci-joint.

Je vous assure de la disponibilité des services de l'État pour vous accompagner et vous apporter toutes précisions utiles à la rédaction des évolutions nécessaires.

Enfin, je vous précise que conformément à la réglementation en vigueur cet avis et le document qui l'accompagne devront être joints au dossier qui sera présenté à l'enquête publique.

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général

Xavier LUQUET